



À CONSERVER  
À LA MAISON

**Côté Couvent**

162, rue Saint-Jean Est  
East Angus (Québec) J0B 1R0

Téléphone : **819 832-2477**

Télécopieur : 819 832-2478

[parchemin-couvent@csshc.gouv.qc.ca](mailto:parchemin-couvent@csshc.gouv.qc.ca)

**Côté Collège**

96, rue Saint-Jacques  
East Angus (Québec) J0B 1R0

Téléphone : **819 832-2484**

Télécopieur : 819 832-4282

[parchemin-college@csshc.gouv.qc.ca](mailto:parchemin-college@csshc.gouv.qc.ca)

Site Internet : <https://ecole.csshc.gouv.qc.ca/du-parchemin/>

# Règles de conduite et mesures de sécurité de l'élève



...MON ÉCOLE MA FIERTÉ

Ces règles de conduite ont été élaborées dans le but de créer, pour les élèves, un milieu de vie sécuritaire et favorable aux apprentissages.

Centre des services scolaire des Hauts-Cantons

# Horaire de l'élève 2026-2027

## Côté Couvent

| Maternelle 4 et 5 ans |               |
|-----------------------|---------------|
| Arrivée               | 07h45 à 07h55 |
| Battement             | 07h55 à 08h00 |
| Classe                | 08h00 à 11h25 |
| Battement             | 11h25 à 11h30 |
| Dîner                 | 11h30 à 12h45 |
| Battement             | 12h45 à 12h50 |
| Classe                | 12h50 à 14h07 |
| Battement             | 14h07 à 14h12 |
| Récré/départ          | 14h12 à 15h09 |

| Classes adaptées        |               |
|-------------------------|---------------|
| Accueil                 | 08h40 à 08h45 |
| 1 <sup>re</sup> période | 08h45 à 09h15 |
| 2 <sup>e</sup> période  | 09h15 à 10h15 |
| Récréation              | 10h15 à 10h31 |
| Battement               | 10h31 à 10h35 |
| Période 3               | 10h35 à 11h35 |
| Dîner                   | 11h35 à 12h50 |
| Accueil                 | 12h50 à 12h55 |
| 4 <sup>e</sup> période  | 12h55 à 13h25 |
| 5 <sup>e</sup> période  | 13h25 à 14h25 |
| Récréation              | 14h25 à 14h41 |
| Battement               | 14h41 à 14h45 |
| 6 <sup>e</sup> période  | 14h45 à 15h45 |
| Battement               | 15h45 à 15h50 |



## Côté Collège

| Primaire                |               |
|-------------------------|---------------|
| Arrivée                 | 07h50 à 08h00 |
| Battement               | 08h00 à 08h05 |
| 1 <sup>re</sup> période | 08h05 à 09h05 |
| Battement               | 09h05 à 09h11 |
| 2 <sup>e</sup> période  | 09h11 à 10h11 |
| Récréation              | 10h11 à 10h26 |
| Battement               | 10h26 à 10h30 |
| 3 <sup>e</sup> période  | 10h30 à 11h30 |
| Dîner                   | 11h30 à 12h45 |
| Battement               | 12h45 à 12h49 |
| 4 <sup>e</sup> période  | 12h49 à 13h49 |
| Récréation              | 13h49 à 14h04 |
| Battement               | 14h04 à 14h08 |
| 5 <sup>e</sup> période  | 14h08 à 15h08 |
| Départ                  | 15h08 à 15h20 |

- À la fin des classes, les élèves doivent quitter la cour de l'école.
- Pour la sécurité des enfants, nous demandons aux parents, qui viennent chercher leur enfant, d'attendre à l'extérieur de la cour, le son de la dernière cloche avant de quitter.

## Changement à l'horaire régulier



Les parents sont avisés par l'école de toute modification survenue à l'horaire régulier de l'élève. L'école assume la surveillance des élèves dont les parents n'ont pas été contactés.

## Retard et absence

**Il est important que votre enfant arrive à l'heure à tous les matins.**

**Votre enfant ne doit pas arriver sur la cour avant 7h45 (Couvent) ou 7h50 (Collège).**

Si l'élève est absent ou en retard, les parents doivent motiver l'absence sur Mozaïk ou l'application Clic École avant 7h30 AM ou aviser l'école par un billet à l'enseignant **ET** laisser un message au secrétariat (voir coordonnées sur la première page).

**N.B. Lors de votre appel, il est important de donner le nom de l'enfant, la durée et le motif de l'absence ou du retard ainsi que le nom de son enseignant. Aucun retour d'appel ne sera fait pour confirmer la réception du message.**

## Départ de votre enfant durant la journée

Si votre enfant doit partir plus tôt, vous devez aviser l'école par un billet à l'enseignant **ET** laissez un message au secrétariat (voir coordonnées sur la première page). **Merci de prévoir un délai raisonnable afin que la secrétaire puisse prendre connaissance du message et transmettre l'information.** Par exemple : pour un changement en avant-midi, prévoir un délai d'au moins 1h avant de venir chercher votre enfant ou pour un changement en après-midi, laisser un message avant 1h PM.

Vous devez obligatoirement passer par le secrétariat pour venir chercher votre enfant durant les heures de classe.

**\*Aucun retour d'appel ne sera fait pour confirmer la réception du message.**

**\*Aviser le service de garde pour TOUS changements : [sdg.parchemin@csshc.gouv.qc.ca](mailto:sdg.parchemin@csshc.gouv.qc.ca)**

## Changement du mode de transport en fin de journée

S'il y a un changement du mode de transport, le parent ou tuteur doit laisser un message au secrétariat avant 1h PM.

## Matériel de l'enfant

Assurez-vous que votre enfant ait tout le matériel nécessaire avant de quitter la maison. (Boîte à lunch, gourde, cartable, manteau, sac à dos, mitaines, 2<sup>e</sup> paire d'espadrilles...)

Le matériel apporté par les parents au cours de la journée doit être bien identifié et sera déposé à l'endroit prévu à cet effet. Aucun appel en classe ne sera fait pour aviser l'enfant. Il relève de sa responsabilité d'avoir tout son matériel et de vérifier au secrétariat si son parent est passé.

## Récréations

Les récréations se prennent à l'extérieur, sauf en cas de pluie forte ou de froid extrême.

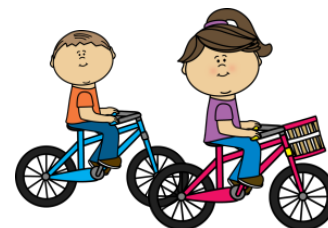
Si l'élève vient à l'école malade, il doit être apte à sortir à l'extérieur.



Par mesure de sécurité, il est défendu de jouer sur les endroits glacés, de faire des tunnels ou tout autre abri de neige.

## Bicyclettes / Trottinettes

L'élève doit ranger sa bicyclette ou sa trottinette dans les supports appropriés. L'école n'est pas responsable des bris et des vols.



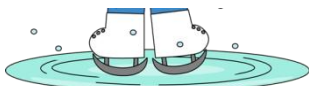
## Patins à roues alignées, planches à roulettes et espadrilles-roulettes

Les patins à roues alignées, planches à roulettes et espadrilles-roulettes sont interdits.

## Trottinettes et vélos électriques

Selon la Loi, les trottinettes électriques et les vélos électriques sont interdits au moins de 14 ans.

## Patinage



Le port du casque ainsi que des mitaines ou des gants est obligatoire lors de cette activité.

## Déplacement sur la cour

L'élève « marcheur » doit entrer et sortir de la cour par les endroits prévus à cet effet. Par mesure de sécurité, les enfants et les adultes ne doivent pas circuler par le débarcadère des autobus.

Les parents sont responsables de la sécurité de leur enfant dès que celui-ci quitte la cour de l'école. Ils doivent donc convenir des mesures à prendre pour assurer leur sécurité.

## Circulation automobile

Il est défendu en tout temps de stationner ou circuler en automobile dans le débarcadère d'autobus.

## Circulation des parents dans l'école

Les parents ne sont pas autorisés à circuler dans l'école sauf pour une activité prévue avec l'enseignant. Vous devez entrer par l'entrée principale et vous présenter au secrétariat.

*La loi Anastasia* oblige les écoles à barrer leurs portes en tout temps et à restreindre la circulation d'adultes dans l'école afin de favoriser la protection des élèves.

## Communications de l'école à la maison

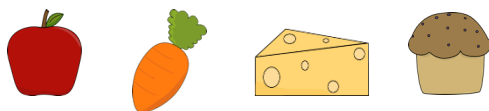
La majorité des envois se font par courriel. Merci de vérifier souvent votre boîte courriel ainsi que vos indésirables.

## Changement de coordonnées

Vous déménagez? Vous changez de numéro de téléphone?

Avisez la secrétaire par courriel et fournissez-lui une preuve de résidence.

## Collation



Celle-ci devra être placée **dans le sac d'école** de l'enfant.

Afin de favoriser une saine alimentation, les élèves apportent des compotes de fruits ou de pomme (contenant ou à boire), des crudités avec ou sans humus (carotte, poivron, navet, céleris, etc.), fruits en conserve non sucrés, des fruits frais (pomme, orange, clémentine, banane, fraises, etc.), des fruits séchés (canneberge, raisins, abricot, papaye, etc.), du jus de légume maison ou achetés, de la salade de fruits.

Un bagel avec fromage à la crème, une barre tendre (aux figues, non enrobée de chocolat, nutri-grains), des bâtonnets de sésame, des craquelins avec fromage style *cheez-whiz*, à grain entiers, avec humus, etc., une galette de riz (naturelle, au sarrasin ou multigrains), des graines (de tournesol écaillées, citrouilles, etc.), du gruau en pot (gruau avec yogourt, fruits congelés, etc. ou gruau en pot préparé la veille), un muffin maison. Des noix ou un mélange de noix (selon les cas d'allergies dans la classe), du pain pitas avec ou sans humus.

Du fromage cottage, du fromage (style *Ficello*, tranché, coupé en petits cubes, de la trempette (au fromage, au yogourt, etc.), un yogourt (en pot, à boire, etc.), une boisson de substituts protéinés, un œuf à la coque, une trempette au tofu.

**Les bonbons, les croustilles, le chocolat, la gomme à mâcher et les sachets de nouilles séchées sont interdits.**

**En cas d'allergie sévère dans la classe de votre enfant, une lettre vous sera envoyée à cet effet.**



**Côté Couvent**  
162, Rue Saint-Jean Est  
East Angus (Québec)  
J0B 1R0  
Téléphone : 819-832-2477  
Télécopieur : 819-832-2478



**Côté Collège**  
96, Rue Saint-Jacques  
East Angus (Québec)  
J0B 1R0  
819-832-2484  
819-832-4182



## Collations boîte à lunch à l'école

### Légumes et fruits



**Compote de fruits ou de pomme.**  
(Contenant ou à boire)



**Crudité (avec humus) :**  
carotte, poivron,  
navet, pois mange-tout,  
céleris, concombre,  
chou-fleur, brocoli, etc.



**Fruits en conserve non sucrés.**



**Fruits frais :**  
Pomme, orange,  
clémentine, banane,  
fraises, bleuets,  
framboises, etc.



**Fruits séchés**  
cannaberge, raisins,  
abricot, papaye, etc.



**Jus de légumes maison ou achetée.**



**Salade de fruits**

### Aliments à grains entiers



**Bagel fromage à la crème**



**Barre tendre :**  
Figues, non enrobées  
**de chocolat,**  
nutri-grains.



**Bâtonnets de sésame.**



**Craquelins : avec fromage style Cheez-whiz,**  
à grain entiers,  
avec humus, etc.



**Galette de riz**  
naturelle, au sarrasin ou multigrains.



**Graine de :**  
tournesol écaillées,  
citrouilles, etc.



**Gruau en pot :**  
Gruau avec yogourt,  
fruits congelés, etc. ou  
gruau en pot préparé la veille.



**Muffin maison.**



**Noix ou mélange de noix**  
(selon cas d'allergies dans la classe).



**Pain pitas avec ou sans humus**

### Aliments protéinés



**Fromage cottage.**



**Fromage :**  
style *Ficelle*,  
tranché, coupé  
en petits cubes.



**Trempe à :**  
au fromage, au yogourt,  
etc.



**Yogourt :**  
en pot, à boire, etc.



**Boisson de substituts protéinés**



**Œuf à la coque**



**Trempe à au tofu**

## Surveillance du midi offerte à tous les élèves

Le Conseil d'Établissement a adopté le 16 février 2009 une proposition permettant à tous les élèves d'utiliser le service de surveillance du midi à compter de septembre 2011.

Les parents dont les enfants dîneront à l'école **RÉGULIÈREMENT** devront s'inscrire pour obtenir une passe annuelle payable selon les tarifs fixés par la commission scolaire alors que **le dîneur occasionnel devra déboursier 3,00 \$ pour chacun de ses dîners.**

## Dîners à l'école

Dîner à l'école est un privilège que l'élève conserve en respectant les règles de conduite et de sécurité ainsi que le code de vie de l'école. Tout manquement à ces règles peut entraîner une suspension du privilège de dîner à l'école.



**Pour dîner à l'extérieur, l'élève doit avoir l'autorisation écrite du parent.**

Couvent : Les élèves qui dînent à la maison quittent à 11h30 et reviennent sur la cour à 12h30 **seulement**. SVP attendre votre enfant à l'extérieur de la cour.

Collège : Les élèves qui dînent à la maison quittent à 11h30 et reviennent sur la cour à 12h40 **seulement**. SVP attendre votre enfant à l'extérieur de la cour.

## Changements au dîner

L'élève dîne à l'école au lieu d'à la maison :

- Un message écrit doit être remis à l'enseignant avec le montant de 3 \$ dans une enveloppe bien identifiée au nom de l'élève

L'élève dîne à la maison au lieu d'à l'école :

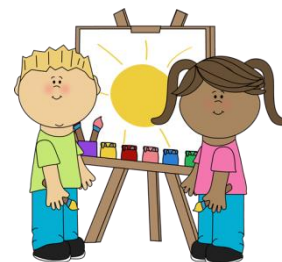
- Une autorisation écrite du parent ou un courriel doit être envoyé à l'enseignant
- Venir chercher l'enfant à la clôture à 11h25 (Couvent) ou à 11h30 (Collège)
- Revenir sur la cour après 12h30 (Couvent) ou 12h40 (Collège)

**\*La secrétaire ne prendra aucun message pour un changement de dernière minute sauf en cas d'urgence.**

## Service de garde

Pour les parents qui le désirent, un service de garde en milieu scolaire est offert à l'école du Parchemin. Les tarifs sont fixés par le ministère de l'Éducation du Québec (MÉQ).

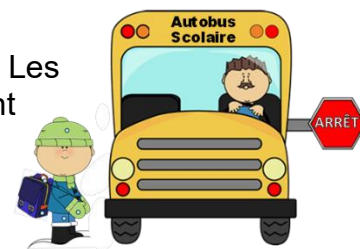
Le parent qui veut se prévaloir de ce service ou avoir des informations doit communiquer avec la technicienne du service de garde en composant le 819 832-2477, poste 4721.



## Transport scolaire

Le transport de l'élève se prend à l'école respective de celui-ci seulement. Les élèves doivent respecter les règlements du transport scolaire. Un document est remis aux parents, par le biais des enfants, au début de l'année scolaire.

**Si une journée votre enfant n'a pas à prendre l'autobus, vous devez aviser l'école par un billet à l'enseignant ou laissez un message au secrétariat avant 1h PM.**



**En l'absence de l'une de ces deux mesures, la personne responsable s'assure que l'enfant prenne l'autobus.**

## Bibliothèque et manuels scolaires

Tous les livres et manuels scolaires perdus ou abîmés par l'élève seront facturés aux parents.

## Habillement et tenue vestimentaire

**En tout temps, l'élève doit avoir deux paires de chaussures.**

**Le port de chaussures en classe est obligatoire.**

L'élève doit se présenter à l'école dans une tenue convenable, adaptée à son rôle d'élève et aux différentes activités inscrites à son horaire.



Les culottes courtes (short) et les jupes doivent minimalement respecter la longueur d'un bras.

Les vêtements suivants ne sont pas acceptés à l'école :

- Les sandales non attachées (gougounes);
- Les camisoles avec bretelles de moins de 3 cm;
- Les camisoles aux aisselles amples;
- Les camisoles ou chandails ne couvrant pas le ventre ou le dos;
- Les décolletés excessifs;
- Les vêtements ou accessoires faisant la promotion de la violence ou tout autre vêtement jugé inapproprié.

## Maquillage et faux ongles

Le maquillage et les faux ongles ne sont pas de mise dans notre école primaire. Toutefois, l'élève qui le désire pourra se maquiller lors de spectacles, de concerts ou d'ateliers spécifiques.

## Objets personnels

Les élèves ne sont pas autorisés à apporter des objets personnels à l'école (ex. : cellulaire, montre intelligente, lecteurs de musique, jeux électroniques, sacs à main, appareils photo, jouet, etc.) Toutefois, il peut arriver que dans le cadre d'une activité spéciale ou d'une entente avec l'enseignant, qu'ils soient autorisés à apporter certains objets à l'école. Par contre, ils doivent être conscients que l'école n'est pas responsable des bris ou des pertes de ces objets.

Tous les objets sensoriels provenant de la maison doivent être obligatoirement inscrits au plan d'intervention ou au plan d'action.

## Éducation physique

Tous les élèves doivent prendre part au cours d'éducation physique. Un billet du médecin est nécessaire pour une dispense du cours.

Nous demandons que vos enfants aient **un ensemble de vêtements distinct de celui porté en classe**. Celui-ci devra être disponible à l'école du lundi au vendredi ou de la première à la dernière journée d'école de la semaine.

L'habillement doit comprendre **une paire d'espadrilles différente des chaussures utilisées à l'extérieur** (bien lacée ou à velcro et à semelles non marquantes), **le nouveau T-shirt de l'école ainsi que des culottes courtes**. De plus, il est fortement recommandé d'y ajouter une paire de bas de rechange.

Les **cheveux longs** doivent être **attachés**.

Ceci, dans le but de rendre le cours d'éducation physique plus sécuritaire et confortable. Merci de mettre ces vêtements dans un sac résistant et identifié.

\*Sauf pour les élèves de la maternelle

## Vêtements et objets perdus

Les vêtements et objets perdus sont conservés à l'école pendant un certain de temps dans une armoire au service de garde.

L'armoire se remplissant rapidement, nous envoyons un rappel à la maison 3 fois par an pour venir vérifier si quelque chose appartient à votre enfant. S'ils sont pas réclamés, ils seront donnés au comptoir familial.



ne

**\*Il est important d'identifier les vêtements de votre enfant.**

## Vestiaire

En début d'année, un crochet ou un casier sera attribué aux élèves.

Les élèves ne doivent pas laisser de matériel scolaire ou de nourriture dans ce dernier. Les élèves n'ont pas la permission de mettre un cadenas sur leur casier.

## Ascenseur

Pour l'utilisation de l'ascenseur par des élèves, une entente avec la direction de l'école doit être prise préalablement.

## Administration de médicaments ou de soins

Les parents ont la responsabilité de déclarer à l'école les antécédents médicaux de leur enfant qui nécessite l'application de soins ou de mesures préventives à son égard.

Si votre enfant doit prendre des médicaments à l'école, voici la procédure :

- Compléter et signer un protocole d'administration de médicament et avoir une prescription.
- Apportez vous-même le flacon bien identifié avec l'étiquette de la pharmacie au secrétariat.

**\*Les enfants ne doivent pas transporter de médicament ni en avoir dans leur boîte à lunch pour une prise autonome.**

## Maladies contagieuses et poux

Il est important d'aviser l'école aussitôt que vous constatez la présence de poux ou encore d'une maladie contagieuse chez votre enfant.

Lors de ces situations, l'école prend les mesures appropriées pour le bien-être des élèves.



## Accident à l'école

L'élève qui se blesse doit immédiatement avertir un adulte de l'école.

Lors de complications, l'école communique avec les parents afin que ceux-ci prennent en charge leur enfant. **N'oubliez pas d'aviser la secrétaire de tout changement de numéro de téléphone.**

## Animaux

Par mesure d'hygiène et de sécurité, les animaux ne sont pas autorisés sur les terrains de l'école.

## Mesures d'urgence

Toutes mesures d'urgence : feu, contamination, épidémie, désorganisation, situation de danger ou toute autre situation du même type, sont prises en charge selon un protocole d'urgence établi à l'école et approuvé par le Conseil d'établissement.

## Démarche de collaboration entre les parents et le personnel de l'école

Afin de favoriser une communication harmonieuse et une collaboration constructive entre les familles et les membres du personnel, nous vous invitons à suivre la démarche suivante lorsqu'une situation soulève des questions, des préoccupations ou un désaccord.

**Bien comprendre la situation.** Prenez le temps de discuter avec votre enfant afin de recueillir les informations pertinentes et de bien comprendre le contexte. Il est utile de prendre quelques notes et de vous appuyer sur les faits observés ou rapportés.

**Préparer la communication.** Avant de communiquer avec l'école, accordez-vous un moment de réflexion afin de clarifier vos questions, vos attentes et les points que vous souhaitez aborder. Choisissez un moment et un endroit calme qui favorisent un échange respectueux et confidentiel.

**Privilégier un échange entre adultes.** Dans un esprit de collaboration, il est préférable que les discussions concernant une situation scolaire aient lieu entre les adultes concernés, à l'abri de la présence de l'enfant.

**Favoriser les canaux de communication appropriés.** Les réseaux sociaux ne constituent pas un moyen approprié pour discuter de situations vécues à l'école ou pour régler des différends. Les échanges directs permettent généralement une meilleure compréhension mutuelle et le respect de la confidentialité.

**Convenir d'un moment propice à l'échange.** Lors de votre appel, assurez-vous que la personne concernée est disponible. Au besoin, convenez ensemble d'un moment approprié pour discuter de la situation et de la durée prévue de l'échange.

**Miser sur le respect et l'écoute.** Exprimez votre point de vue avec courtoisie et ouverture. Il est tout à fait possible de partager un désaccord de façon respectueuse. Privilégiez les messages formulés au « je » et demeurez à l'écoute du point de vue de l'autre.

**Accueillir les différentes perspectives.** Certaines situations peuvent être perçues différemment selon les personnes impliquées. L'objectif est de mieux comprendre la situation et de rechercher des pistes de solution, même lorsqu'un consensus n'est pas immédiat.

**Poursuivre le dialogue au besoin.** Si des questions demeurent après un premier échange, il est possible de convenir d'une seconde conversation téléphonique ou d'une rencontre en personne avec le membre du personnel concerné.

**Faire appel à la direction lorsque nécessaire.** Si, malgré les démarches entreprises, la situation demeure insatisfaisante, nous vous invitons à communiquer avec la direction de l'école :

Côté Couvent : 819 832-2477

Côté Collège : 819 832-2484

**Présenter les démarches effectuées.** Lors de votre communication avec la direction, exposez clairement les faits ainsi que les démarches et échanges déjà réalisés.

**Rechercher des solutions ensemble.** Au besoin, une rencontre regroupant les personnes concernées pourra être organisée afin de favoriser le dialogue et de trouver une solution satisfaisante pour tous.

**Recours supplémentaire.** Si la situation demeure insatisfaisante après ces démarches, vous pouvez communiquer avec Madame Annie Garon, secrétaire générale, au 819 832-4953, poste 4317.